

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2005 18 H 30

présents sauf :

Monsieur CHICHIGNOUD Pierre
Madame DEVULLAINE Hélène
Monsieur KAZARIAN Henri

Procurations :

Madame AUSTRUY donne procuration à Monsieur TROPINI
Monsieur KARAGULIAN donne procuration à Monsieur BROCH
Madame PIQUENOT donne procuration à Monsieur AYMARD
Madame RICCI donne procuration à Madame FERRER
Madame TARDY donne procuration à Monsieur MAGNAN

Madame le Maire nomme Madame Montagnier comme secrétaire de séance

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20 Majorité Municipale 1 SIMIANE AVEC VOUS 1 divers	4 Simiane Renouveau		
22	4		

Madame DEVULLAINE arrive il est 18 h35

Compte rendu du conseil précédent :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21 Majorité Municipale 1 SIMIANE AVEC VOUS 1 divers		4 Simiane Renouveau	
23		4	

ORDRE DU JOUR N° 1 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE:

DEBAT ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Avez-vous chiffré, le coût des transferts de charges pour notre commune ? Nous avons noté que dans votre exposé, vous n'avez pas un mot sur la gestion de la dette et nous le regrettons. Qu'en est-il pour 2005, sachant que certains taux d'intérêts d'emprunts oscillent entre 9 et 10,5%. Afin de ne pas se retrouver dans la situation de l'exercice précédent, avez-vous tenu compte d'une éventualité d'un abandon de la gestion de la crèche par la nouvelle structure (le résultat des Prud'hommes seront connus cette année) ? D'ailleurs à ce sujet, pouvez vous nous indiquer que la santé financière de cette association est de nature à nous rassurer ? Nous sommes également étonnés qu'aucune prévision concernant les jeunes n'apparaisse dans le débat d'orientation budgétaire alors que nous en avons discuté en commission le 17 février. Qu'en est-il ? Comment

comptez vous traduire concrètement pour notre commune, les axes d'actions du gouvernement intéressant le secteur local ? Ces points là, à nos yeux méritent autre chose que des réunions restreinte, mais plutôt un vrai débat public, préparé, amenant ainsi une plus grande majorité de la population à s'investir dans la vie municipale. Sur la fiscalité locale, vous ne programmez pas d'augmentation des taux d'impositions, ceci n'est que justice au regard des 15% d'augmentation de 2003. Nous vous rappelons que d'autres collectivités s'en sont chargées (Département, Région et CPA par l'augmentation de la TEOM sans amélioration du service). Nous avons apprécié les comparatifs d'évolution des dépenses de personnels et du service incendie, par contre, silence sur le montant de la pénalité pour insuffisance de logements sociaux. Pouvez vous nous communiquer dans ce conseil l'évolution de cette dépense ? Côté investissement, nous éviterons de trop commenter, toutefois nous ne pouvons passer sous silence l'étude de faisabilité du Chemin des Vignes, étude déjà programmée en 2002. Nous ne parlerons pas non plus du Cours des Héros, projet manquant d'ambition pour l'avenir de notre commune. Par contre nous sommes étonné de ne rien voir sur le carrefour de la Croix de Fer, alors que le collège ouvrira en septembre, et que certains de votre majorité continuent obstinément à ne pas régler, en ne répondant pas à l'étude que l'association les Amis de Simiane avec Vous vous avait fournie. Enfin une dernière réflexion, la Maison des Associations tient-elle toujours debout ?

Mairie :

ASSAINISSEMENT :

Pas de nouveau, lancement des études sur les Hauts quartiers et Siège. En ce qui concerne le chemin des Vignes, une étude globale sera faite dans le cadre des travaux de voirie avec possibilité d'y intégrer l'assainissement, le gaz, les trottoirs ...

Monsieur BROCH : Le chemin des vignes a été lancé en début de mandat, il serait souhaitable de le terminer en fin de mandature.

Madame le Maire : Non, car le coût est très élevé, par ailleurs les riverains seront concertés mais après les techniciens et spécialistes

COURS DES HÉROS :

Monsieur BROCH : On aurait pu intégrer le marché aux normes européennes - disposer d'un marché au goût du jour.

Madame Le MAIRE : Le marché est aux normes, mais pas installé avec des Halles .

MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur GERARA (Simiane avec vous) : La maison des Associations tient-elle encore debout ?

Madame le MAIRE : Comme je l'ai dit lors des voeux à la population, la réhabilitation est abandonnée provisoirement. La commune a acquis le terrain jouxtant le complexe, il serait peut-être intéressant d'utiliser cet espace pour édifier cette construction, moins coûteuse que la réhabilitation de l'ancienne école et plus fonctionnelle.

REPLACEMENT DES LOCAUX DU C.L.S.H. DU DOMAINE DES MARRES

Madame le MAIRE : On change les préfabriqués, On envisage plusieurs possibilités : Installer des préfabriqués comme à ce jour, construire en traditionnel ? Le choix s'opérera au vu des propositions de coût.

CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX

Madame le MAIRE : Une deuxième tranche va démarrer en avril

Monsieur BROCH : On a besoin de logements sociaux sur Simiane, mais également de logements pour les classes moyennes, Il faut y réfléchir pour engager ce type de démarches.

Madame le MAIRE : Lors d'une étape ultérieure, lorsque les problèmes les plus cruciaux d'habitat auront été résolus pour les simianais, nous nous orienterons vers le logement dit « intermédiaire »

PLAN DE CIRCULATION DU VILLAGE

Monsieur GERARA (Simiane avec Vous) : Le bureau d'études a travaillé sur le plan de circulation mais où en est notre proposition ?

Madame le MAIRE : Lors de la discussion du projet au cours des réunions informelles du Conseil Municipal, il fallait interpeller le bureau d'études plutôt que d'attendre six mois .

FISCALITÉ DE LA COMMUNE ET TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURE MENAGERES

La Mairie : La commune ne procède pas à une augmentation de la taxe d'habitation ni du foncier bâti et non bâti. Cependant, une augmentation de 0.5% est votée pas la CAPA concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisqu'elle détient aujourd'hui cette compétence. Une augmentation qui s'étalera sur 10 ans afin d'obtenir un taux unique de 9,60 %

TRANSFERT DE CHARGES :

Monsieur GERARA (Simiane avec vous) : Avez vous pu chiffrer les transferts de charges ?

Madame LE MAIRE : Tout d'abord, il n'y a aucun transfert de charge nouveau vers la CPA. Il est difficile à présent de chiffrer le transfert de charge du à la décentralisation au niveau des communes hormis l'augmentation de la participation au SDIS. On peut présumer que d'ici un à deux ans, le contingent d'aide sociale sera de plus en plus important lui aussi.

IL NY A PAS DE VOTE POUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ORDRE DU JOUR NO 2 AVANCE DE SUBVENTION DE DIRECTION DE L'O.M.C.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 SIMIANE AVEC VOUS 1 divers			
27			

ORDRE DU JOUR No 3 : TRANSFORMATION DE POSTE

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 SIMIANE AVEC VOUS 1 divers			
27			

ORDRE DU JOUR N° 4 : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 SIMIANE AVEC VOUS 1 divers			
27			

ORDRE DU JOUR NO 5 MODIFICATION DE LA CONVENTION POUR L'ENTRAÎNEMENT ET LA FORMATION AU TIR DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 SIMIANE AVEC VOUS 1 divers			
27			

ORDRE DU JOUR N° 6 : CONVENTION CADRE DE FORMATION 2005

AVEC LE ÇNFPT ET LA COMMUNE DE SIMIANE

Monsieur GERARA Bruno (Simiane avec Vous) : Dans le cadre de ces formations, je souhaiterais obtenir un bilan.

Madame le MAIRE : Si des formations particulières entrant dans le contingent proposé sont organisées, nous vous en ferons le bilan.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 SIMIANE AVEC VOUS 1 divers			
27			

ORDRE DU JOUR NO 7 CONVENTION ENTRE LA MAIRIE DE SIMIANE-COLLONGUE ET LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DES BDR DE FORMATION DE SPORTIFS ET MONITEURS EN SAUVETAGE ET SECOURISME.

Monsieur BROCH : A qui s'adresse cette formation ?

Madame le Maire : A tous les Simianais qui le souhaitent.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21 Majorité Municipale 1 SIMIANE AVEC VOUS 1 divers		4 Simiane Renouveau	
27			

ORDRE DU JOUR N°8 : RECRUTEMENT DE VACATAIRE POUR LA DISTRIBUTION DE LA REVUE MUNICIPALE.

Monsieur GERARA Bruno (Simiane avec vous) : Lorsque c'était la poste qui distribuait la revue, qu'est ce qui n'a pas fonctionné ?

Monsieur BOYER : En fait, les facteurs n'ont aucune obligation de faire cette distribution, deux seulement étaient d'accord donc une grande partie de la commune n'avait pas la revue.

Madame BOSSY : Avez-vous demandé aux employés de la mairie travaillant à temps partiel s'ils souhaitaient assurer ce service et ainsi arriver à un temps complet ?

Madame le MAIRE : Non, volontairement, nous ne voulons aucun amalgame entre une revue d'information municipale et la distribution par les employés. De toute façon, il s'agit de quatre distributions par an et cela peut permettre à un jeune étudiant de gagner de quoi entretenir son cyclo., ou un peu d'argent de poche.

Monsieur BROCH : Combien de journaux avons nous à distribuer ?

Madame le MAIRE : Environ 2000

Monsieur BROCH : Si cela se fait par le biais d'une entreprise, cela coûtera environ 120€ par distribution, avec ce système de vacataire environ 450€.

Madame le MAIRE : Comme je l'ai dit, nous avons tenté l'expérience à plusieurs reprises, cela n'a jamais été concluant. Nous avons pour but d'améliorer le service et cela à un coût.

Monsieur BROCH : Est-ce qu'on s'engage à faire tourner tous ceux qui seront intéressés ?

Madame le MAIRE : Oui, mais je vous rappelle que nous tentons l'expérience pour un an, soit quatre distributions, nous ne pourrions pas faire travailler cinquante jeunes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
------	--------	------------	---------------

21 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 divers		1 SIMIANE AVEC VOUS	
26		1	

ORDRE DU JOUR N° 9 : RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame BOSSY : Le salaire n'est pas à la hauteur, les horaires se situant entre 17 et 21 H, Week-end compris. La commune ne pourrait-elle pas proposer une indemnité supplémentaire .

Madame le MAIRE : Il s'agit là d'une indemnité pour les deux demi-journées de formation que l'État ne paie pas aux recenseurs or certains ont perdu une journée de travail. Nous avons songé à « rallonger » le tarif de l'INSEE mais cela nous aurait coûté trop cher. Il y a douze agents recenseurs, cependant si vous désirez qu'on augmente la somme proposée pour compensation de ces deux matinées de formation, faites des propositions.

LE CONSEIL SE PRONONCE POUR 50€ (NDLR : suite à une proposition de Mr GERARA SImiane avec vous qui proposait entre 50 et 100€ au lieu des 20€ initiaux)

Monsieur BROCH : Les indemnités étaient connues, le contrat accepté par tous, je ne vois pas pourquoi il faudrait faire plus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 SIMIANE AVEC VOUS 1 divers		2 Majorité Municipale	
27		2	

ORDRE DU JOUR NO 10 DISPENSER LE PROPRIÉTAIRE - MONSIEUR GALLETI - DE RAPPORTER MAIN LEVÉE DE L'INSCRIPTION HYPOTHÉCAIRE GREVANT LA PARCELLE EN COURS DE VENTE AU PROFIT DE LA COMMUNE (PARKING ROUTE DE SAINT GERMAIN)

Madame VALERA : A t-on une lettre de la banque ? le notaire a-t-il fourni un document ?

Madame BOSSY : le souhaiterais un peu plus d'informations sur ce sujet. En effet la main levée d'inscription hypothécaire est une garantie, le prix d'achat est-il assez intéressant pour couvrir l'hypothèque

Madame le MAIRE : Nous avons l'assurance du notaire que la banque est d'accord, mais aucun document, aussi je propose que l'on repousse cette délibération jusqu'au prochain conseil pour plus de sécurité.

DESICION DE REPORT

ORDRE DU JOUR N°11 - OUVERTURE 16 ° CLASSE - ÉCOLE PRIMAIRE DE SIMIANE COLLONGUE.

Madame BOSSY : je suis ravie qu'une ouverture de classe soit prévue pour la rentrée prochaine je vous demande de bien rester vigilante afin qu'elle soit effective.

Madame le MAIRE Il s'agit d'une ouverture certaine, non pas d'une ouverture à surveiller, c'est une chose acquise.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau			

1 SIMIANE AVEC VOUS 1 divers			
27			

La séance est levée à 19 h 50

La secrétaire de Séance

Mme MONTAGNIER M. Claude

Madame le MAIRE

Mme PETRI Odile